

Gold by Gold, 1^{ère} société cotée française à constituer des réserves d'Or physique responsable, éligible au PEA !

Augmentation de capital

→ Souscription du 18 mai au 5 juin 2026

Madame, Monsieur, chers investisseurs,

Je suis heureux de vous adresser cette lettre à l'occasion de l'annonce de la création de notre nouvelle division **Réserves d'Or**, destinée à acheter, conserver et développer une réserve d'Or physique responsable à l'actif de la Société dans une logique de long terme, et du lancement associé d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires.

Le produit de cette augmentation de capital, d'un montant brut de 1,3 M€ au prix de 3,80 € par action, soit une décote faciale de 15%, sera intégralement affecté à l'acquisition et à la conservation d'Or physique responsable.

LA DIVISION RÉSERVES D'OR : L'OR PHYSIQUE RESPONSABLE AU CŒUR DU GROUPE

Pour les épargnants, l'Or est traditionnellement utilisé comme outil de diversification d'un patrimoine.

Dans une publication récente, la Monnaie de Paris¹ souligne que l'Or est « un actif tangible qui a une valeur intrinsèque » permettant à l'investisseur de « ne pas encourir le risque de faillite d'un émetteur », et qu'il est « depuis longtemps considéré comme la valeur refuge par excellence ». La Monnaie de Paris souligne par ailleurs que l'Or figure, en moyenne sur les cinq dernières années, parmi les actifs les plus échangés sur les marchés mondiaux, et rappelle que « la détention d'or permet de réduire, par la diversification, le risque global d'un portefeuille » et que « l'or est réputé être un actif qui conserve sa valeur dans le temps ».

Avec la création de la division Réserves d'Or, Gold by Gold franchit une étape importante de son développement. Après plus de trente ans consacrés au négoce et à l'affinage d'Or responsable, le Groupe étend son activité à la constitution et à la conservation, dans la durée, de réserves d'Or physique responsable au bilan de la Société.

Cette nouvelle division s'inscrit dans la continuité de notre métier. Nous y appliquons les mêmes exigences de qualité du métal, de traçabilité et de responsabilité vis-à-vis de la filière qui nous accompagnent depuis trente-trois ans.

- / **Un Or de qualité institutionnelle** : les réserves d'Or sont uniquement constituées de lingots certifiés par des affineurs référencés sur la « Good Delivery List » de la London Bullion Market Association (LBMA), référence mondiale du marché de l'Or, garantissant la qualité et l'authenticité de chaque barre et lingot.
- / **Des réserves d'Or sécurisées** : l'Or physique est conservé en France dans des coffres sécurisés gérés par des tiers professionnels spécialisés dans la conservation de valeurs et d'objets précieux, selon les standards de sécurité les plus élevés du secteur.
- / **Un Or responsable adossé à des crédits Fairmined®** : à chaque gramme d'Or conservé dans ses réserves, Gold by Gold associe un Crédit Fairmined®, qui verse une prime directe aux mines artisanales, auditées régulièrement et certifiées, en reconnaissance de leurs pratiques d'extraction responsables, traçables et équitables.

UNE PORTE D'ENTRÉE INÉDITE VERS L'OR PHYSIQUE POUR LES DÉTENTEURS DE PEA ET PEA PME-ETI

À ce jour, ni l'Or physique ni les ETF (Exchange-Traded Fund ou fonds indicel) adossés à l'Or ne sont éligibles aux PEA et PEA PME-ETI.

La constitution de ces réserves d'Or physique au bilan de Gold by Gold ouvre aux investisseurs, et notamment aux détenteurs de PEA et de PEA PME-ETI, un véhicule d'investissement adossé à de l'Or physique à travers les actions Gold by Gold.

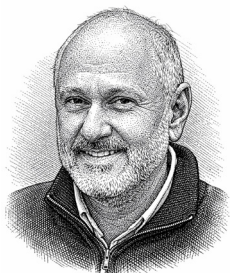
Les détenteurs de PEA et PEA PME-ETI peuvent ainsi diversifier leur portefeuille au sein d'une enveloppe fiscalement avantageuse en détenant les actions d'une société mettant en œuvre une stratégie de constitution et de conservation de réserves d'Or physique responsable.

INVESTIR DANS L'OR, C'EST BIEN. INVESTIR DANS UN CADRE FISCAL AVANTAGEUX, C'EST MIEUX !

En tant qu'actionnaire de Gold by Gold, vous avez la possibilité de participer à cette augmentation de capital avec maintien du DPS proposée à un prix de 3,80 € par action, soit une décote de 15% par rapport au cours de clôture de l'action Gold by Gold le 8 mai 2026.

La souscription à cette augmentation de capital se déroule **du 18 mai au 5 juin 2026**.

Je vous invite à prendre connaissance des modalités de cette opération sur la page suivante ou sur le site internet [Goldbygold.com](https://goldbygold.com), rubrique Augmentation de capital.



Patrick Schein

Fondateur & Président
Directeur général

**L'Or et
l'avantage
fiscal du PEA,
réunis dans une
même action
cotée :
Gold by Gold**

¹ Source :
Monnaie de Paris,
Sept raisons d'investir
dans l'Or, janvier 2026

PRINCIPALES MODALITÉS DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Tout investisseur non actionnaire de la société Gold by Gold, peut souscrire de deux manières :

/ **soit en faisant l'acquisition en Bourse de DPS** (code ISIN du DPS : FR0014018EW2) du 14 mai au 3 juin 2026 inclus, par l'intermédiaire de l'établissement financier en charge du compte-titres et en les exerçant, au plus tard le 5 juin 2026.



! Gold by Gold attire l'attention des investisseurs sur le fait que l'acquisition de DPS sur le marché n'est possible qu'à travers un compte-titres ordinaire et que les actions issues de l'exercice de ces DPS ne pourraient alors être détenue qu'à travers ce compte-titres ordinaire.

/ **soit en souscrivant à titre libre avant le 5 juin 2026.** Les personnes désirant souscrire à titre libre devront faire parvenir leur demande de souscription à leur intermédiaire financier à tout moment durant la période de souscription jusqu'au 5 juin 2026 inclus en indiquant le nombre d'actions Gold by Gold auxquelles ils souhaitent souscrire (à raison de 3,80 € par action nouvelle).

Pour faciliter votre souscription libre, [téléchargez le bulletin de souscription](#), complétez-le et transmettez-le à votre intermédiaire financier.

MODALITES DE SOUSCRIPTION DANS LE CADRE D'UN PEA OU PEA PME-ETI

Les DPS ne pouvant pas être acquis à travers un PEA ou un PEA PME-ETI, les investisseurs souhaitant souscrire à des actions nouvelles Gold by Gold à travers leur PEA ou PEA PME-ETI doivent utiliser la souscription à titre libre en faisant parvenir leur demande de souscription à leur intermédiaire financier avant le 5 juin 2026.

CALENDRIER INDICATIF DE L'OPÉRATION

13 mai	14 mai	18 mai	3 juin	5 juin	10 juin	12 juin
Calcul de vos DPS sur la base du nombre d'actions Gold by Gold détenues à la clôture	Détachement des DPS et début de leur cotation sur Euronext Growth® sous le code ISIN FR0014018EW2	Ouverture de la période de souscription – Début de la période d'exercice des DPS	Fin de la cotation des DPS	Clôture de la période de souscription – Fin de la période d'exercice des DPS	Annnonce des résultats de l'Opération	Règlement-livraison et cotation des actions nouvelles sous le code ISIN FR0011208693

**NOUS CONTACTER**

Pour poser vos questions sur l'augmentation de capital Gold by Gold, vous pouvez joindre le service des relations actionnaires par e-mail ou par téléphone :

Goldbygold.com
goldbygold@actus.fr
01 53 67 36 92

Cette opération ne donne pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques relatifs à la Société et à son activité décrits dans le Rapport de gestion au titre de l'exercice 2025, disponibles sur le site internet de la Société (GoldbyGold.com), onglet Investisseurs, section Documents financiers. En complément, les investisseurs sont également invités à prendre en considération les risques spécifiques à l'opération décrits dans le communiqué de presse relatif à l'opération disponible sur le site internet de la Société (GoldbyGold.com), onglet Investisseurs, section Communiqué de presse.